

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Travaux des lignes souterraines basse tension sur la parcelle sise 23 rue des Imbergères - approbation de la convention de servitudes à signer avec ENEDIS

Séance du 8 décembre 2023

Convocation du 1^{er} décembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le premier décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée

Etaient absents :

M. Théophile Touny,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 décembre 2023

OBJET : Travaux des lignes souterraines basse tension sur la parcelle sise 23 rue des Imbergères - approbation de la convention de servitudes à signer avec ENEDIS

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de signer une convention de servitudes entre la Ville, propriétaire de la parcelle L/75 située 23 rue des Imbergères à Sceaux, et ENEDIS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de servitudes entre la Ville et ENEDIS pour permettre à cette dernière d'entreprendre les travaux des lignes souterraines basse tension, sur la parcelle située 23 rue des Imbergères et d'en préciser les droits.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



M. Patrice Pattée

le secrétaire de séance

M. [Signature]